



HAL
open science

Les principautés dans le Midi de la France au XIIe siècle : comtes de Toulouse, vicomtes Trencavel et autres seigneurs

Hélène Débax

► **To cite this version:**

Hélène Débax. Les principautés dans le Midi de la France au XIIe siècle : comtes de Toulouse, vicomtes Trencavel et autres seigneurs. Les comtes de Toulouse (XIe-XIIIe siècle) - 9e rencontre internationale du patrimoine historique, Oct 2016, Nébian (Hérault), France. <halshs-01981031>

HAL Id: halshs-01981031

<https://shs.hal.science/halshs-01981031v1>

Submitted on 14 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

des entités territoriales qui correspondent assez parfaitement dans le Midi aux diocèses, sauf dans le grand diocèse de Narbonne, où il existe un comté sans évêque, le comté de Razès.

À l'époque carolingienne, des comtes sont nommés dans tous les comtés : ils sont les représentants du pouvoir royal, ils détiennent leur fonction par délégation, ils sont désignés et peuvent être destitués par le roi. À partir du X^e siècle cependant, les comtes acquièrent une certaine autonomie à cause de la distance avec le centre du pouvoir et celle-ci devient complète avec la fin des interventions royales (944). Il devient impossible pour le roi de nommer ou destituer des comtes : le pouvoir comtal est désormais héréditaire et des dynasties se constituent, les comtes détiennent le pouvoir dans chaque cité de concert avec l'évêque, parfois en accord avec lui, parfois en concurrence.

À côté de ces pouvoirs comtaux, la grande nouveauté qui marque le X^e siècle, c'est l'affirmation des pouvoirs vicomtaux. À l'origine, le vicomte est un auxiliaire ou un lieutenant du comte, un vice-comte. Dans le courant du X^e siècle, ces vicomtes se sont ancrés dans leur cité et la charge est devenue elle aussi héréditaire. Le pouvoir comtal s'est trouvé de plus en plus concurrencé par celui de ces anciens lieutenants. Certaines de ces lignées vicomtales ont duré deux ou trois générations puis ont disparu, comme celle des vicomtes de Lodève, ou comme la première dynastie des vicomtes de Béziers-Agde, d'autres ont perduré beaucoup plus longtemps.

Comtes et vicomtes

Il y a tout d'abord au premier rang, une dynastie de « cumulards », ceux que l'on appelle les comtes de Toulouse, par facilité. De fait, ils sont comtes d'une dizaine de comtés, outre Toulouse : Cahors, Rodez, Albi, Narbonne, Béziers, Agde, Lodève, Nîmes et sans doute Uzès (figure 2).

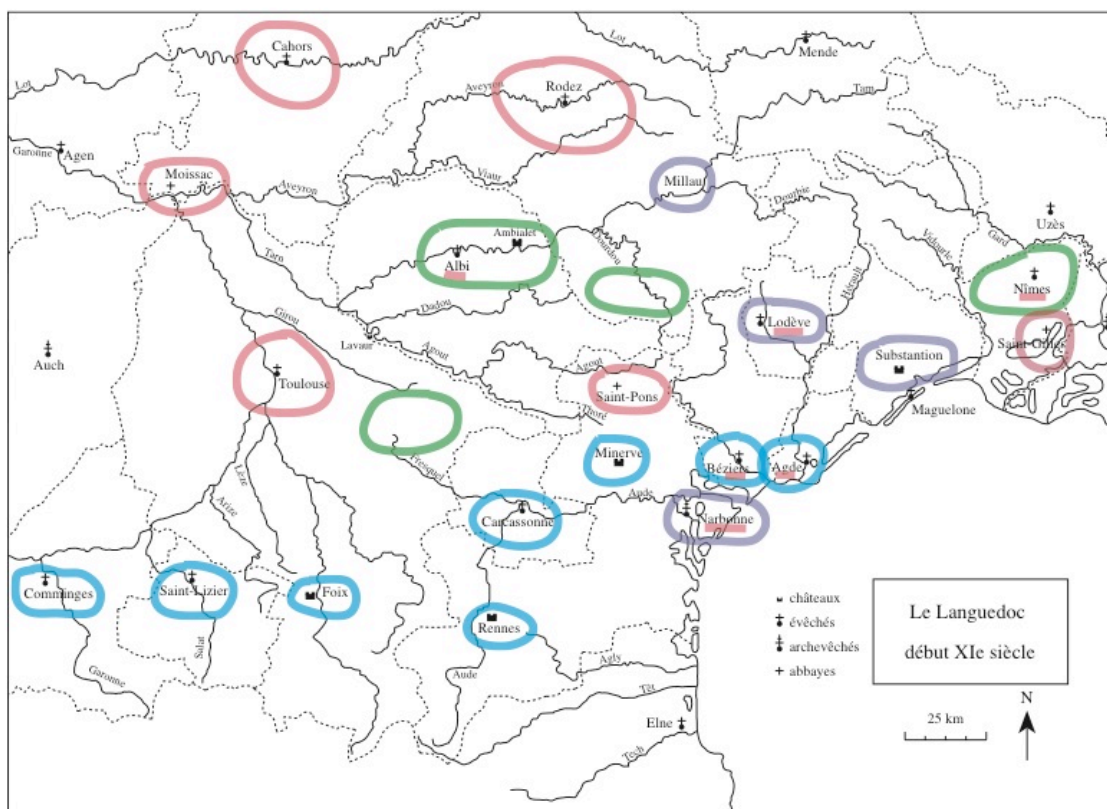


Fig. 2 : Le Languedoc au XI^e siècle (les codes couleur sont les mêmes que fig.1)

À côté d'eux, subsistent peu de concurrents de niveau comtal : dans le diocèse de Maguelone, il y a une dynastie qui se fait appeler comtes de Melgueil ou de Substantion — ce comté est un cas particulier, la cité épiscopale n'y coïncidant pas avec le centre du pouvoir

comtal. Cette dynastie est ancienne et prestigieuse, riche grâce à la monnaie qu'elle contrôle, le denier melgorien qui irrigue les échanges dans tout le Languedoc. Mais aux X^e-XI^e siècles, les principaux rivaux des Raimondins sont les comtes de Carcassonne. Ceux-ci détiennent les comtés de Carcassonne et de Razès, mais aussi une partie du Comminges et du Couserans, et ils ont acquis par mariage le titre de vicomtes de Béziers et d'Agde. Ils contrôlent aussi le Minervois et le sud du Toulousain — ce qui va devenir le comté de Foix, qui n'existe pas encore. Ils ont constitué aux X^e-XI^e siècles un pôle de résistance au pouvoir des comtes de Toulouse, prenant en écharpe tout le piémont pyrénéen. Mais ces comtes de Carcassonne disparaissent dans les années 1060-1070, au milieu d'épisodes mal élucidés de guerres internes.

Le pouvoir supérieur est aussi représenté par les vicomtes, qui se sont ancrés dans leur cité. Il s'agit à Narbonne, de la lignée des vicomtes de Narbonne ; dans le sud du Rouergue, des vicomtes de Millau ; et surtout de ceux que l'on appelle les Trencavel qui sont à l'origine vicomtes d'Albigeois (avec Ambialet pour base) et vicomtes de Nîmes.

Les pouvoirs au début du XII^e siècle

Le pouvoir des comtes est vacillant. On assiste en effet à une crise générale des pouvoirs princiers, en particulier au plus haut niveau, au niveau comtal. Dans la deuxième moitié du XI^e siècle, a lieu une exacerbation des conflits à l'intérieur des groupements lignagers. Il s'agit d'une conséquence de la territorialisation des pouvoirs : chaque lignage s'ancre dans un territoire et entre en conflit avec ses voisins. C'est particulièrement clair dès le deuxième tiers du XI^e au sein de la dynastie des comtes de Carcassonne qui disparaît en tant que telle. Seules subsistent une branche du lignage qui fonde la dynastie des comtes de Comminges (qui va perdurer jusqu'au début du XV^e siècle) et une autre branche qui s'installe à Foix et crée un nouveau comté ; ou plutôt, les membres de la dynastie des comtes de Carcassonne qui tenait le pays de Foix commencent à partir des années 1060 à se dire comtes de Foix (comtes d'un comté qui n'existait pas auparavant). Eux aussi auront une longue postérité avec la captation de l'héritage de la vicomté de Béarn à la fin du XIII^e siècle, puis par l'union avec la dynastie des rois de Navarre à la fin du XV^e siècle.

Dans le reste des domaines des anciens comtes de Carcassonne, l'histoire plus compliquée. Les comtes de Barcelone se rendent maîtres des titres de comte de Carcassonne et de Razès dans les années 1060-1070, mais le pouvoir effectif y passe aux mains des vicomtes Trencavel, qui ne peuvent cependant revendiquer que les titres de vicomtes de Carcassonne et de Razès. Les Trencavel héritent aussi du titre de vicomtes de Béziers et d'Agde. Cette captation de l'héritage comtal carcassonnais est la conséquence du mariage du vicomte Raimond Bernard Trencavel avec Ermengarde, descendante des derniers comtes de Carcassonne. Donc, à partir de la fin du XI^e siècle, les Trencavel sont vicomtes de six vicomtés, mais pour Albi, Nîmes, Béziers et Agde leur seigneur supérieur est le comte « de Toulouse », et pour Carcassonne et Razès, c'est le comte de Barcelone (figure 3).

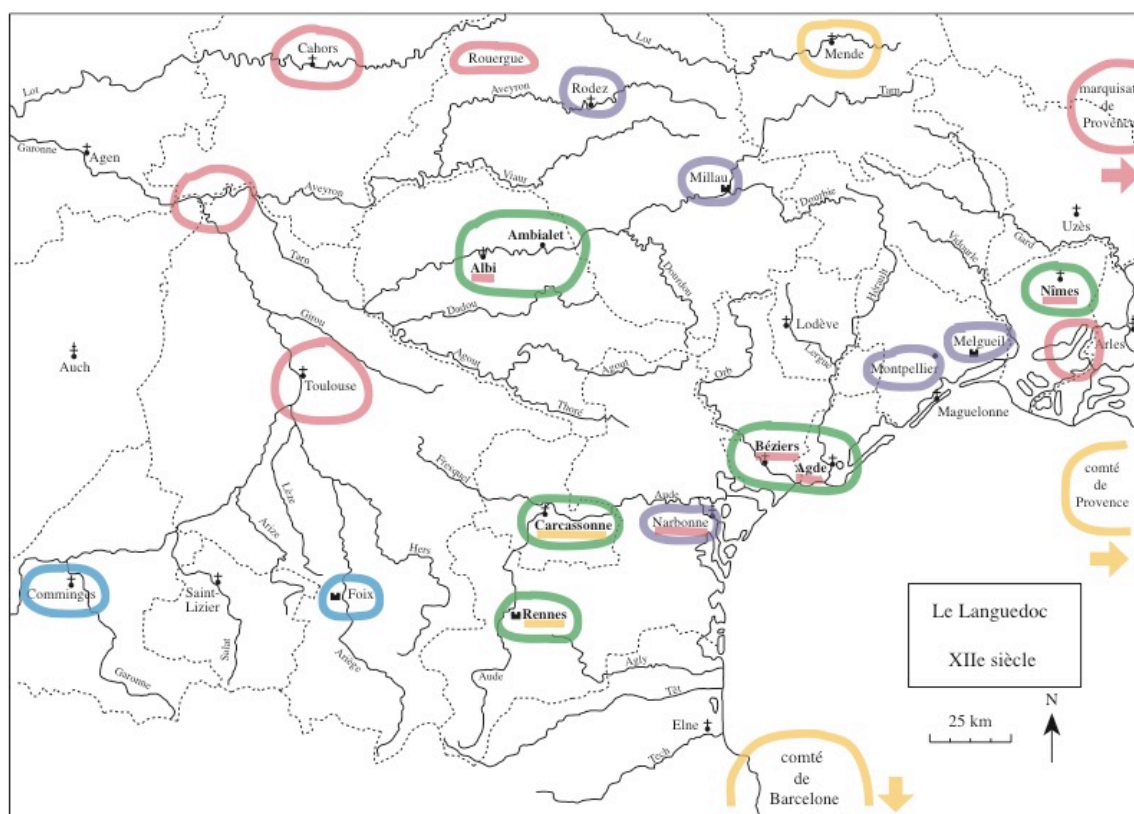


Fig. 3 : Le Languedoc au XII^e siècle

Du côté de Melgueil, le pouvoir comtal s'affaiblit progressivement dans le courant des XI^e et XII^e siècles : il est en butte à la montée en puissance de la lignée de seigneurs de Montpellier ; il disparaît dans le deuxième tiers du XII^e.

Qu'en est-il pour les comtes de Toulouse ? Ils pourraient sembler au faîte de leur puissance avec Raimond IV de Saint-Gilles, l'un des chefs de la Première croisade. Celui-ci est parvenu à réunir tous les comtés de ses ancêtres, dispersés entre diverses branches de la famille : il a repris le comté de Rouergue dans les années 1060, et il a évincé son frère Guilhem IV qui disparaît dans des circonstances inconnues en 1093. Il est désormais comte d'une dizaine de comtés, depuis Toulouse et le Quercy jusqu'à Rodez, et sur la côte languedocienne jusqu'au grand port de Saint-Gilles ; il a de plus hérité de droits sur le comté de Provence. Mais il part en Terre sainte en 1096, laissant en Occident le pouvoir à son fils Bertrand.

Si l'on peut parler de crise, c'est que le début du XII^e siècle est très compliqué pour la dynastie toulousaine. Les titres comtaux à Albi, Béziers, Agde ou Narbonne ne semblent plus que nominaux, ce sont les vicomtes qui détiennent la réalité du pouvoir. Le sud du Toulousain leur échappe par la création du comté de Foix. Ils sont menacés dans Toulouse même par les revendications des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine, qui se prétendent comtes de Toulouse et qui ont pris possession de la ville en 1097-1099, puis de 1108 à 1119 environ. À Rodez, sans que l'on sache très bien comment, le titre comtal passe à la lignée des vicomtes de Millau : les comtes auraient peut-être vendu le titre. Les comtes raimondins détiennent désormais une principauté écartelée entre l'ouest (Toulouse) et l'est (Saint-Gilles et Avignon), sans unité, coupée en deux par les terres de barons qui leur sont le plus souvent hostiles.

Comment expliquer cette faillite des pouvoirs comtaux ?

Il semble que deux facteurs décisifs sont à prendre en compte. Tout d'abord, la crise du pouvoir comtal est une conséquence de la féodalisation de la société, et de l'instauration de nouveaux rapports de pouvoir fondés sur les liens féodo-vassaliques. Ensuite, les pouvoirs laïques ont été ébranlés dans certains de leurs fondements par la réforme grégorienne.

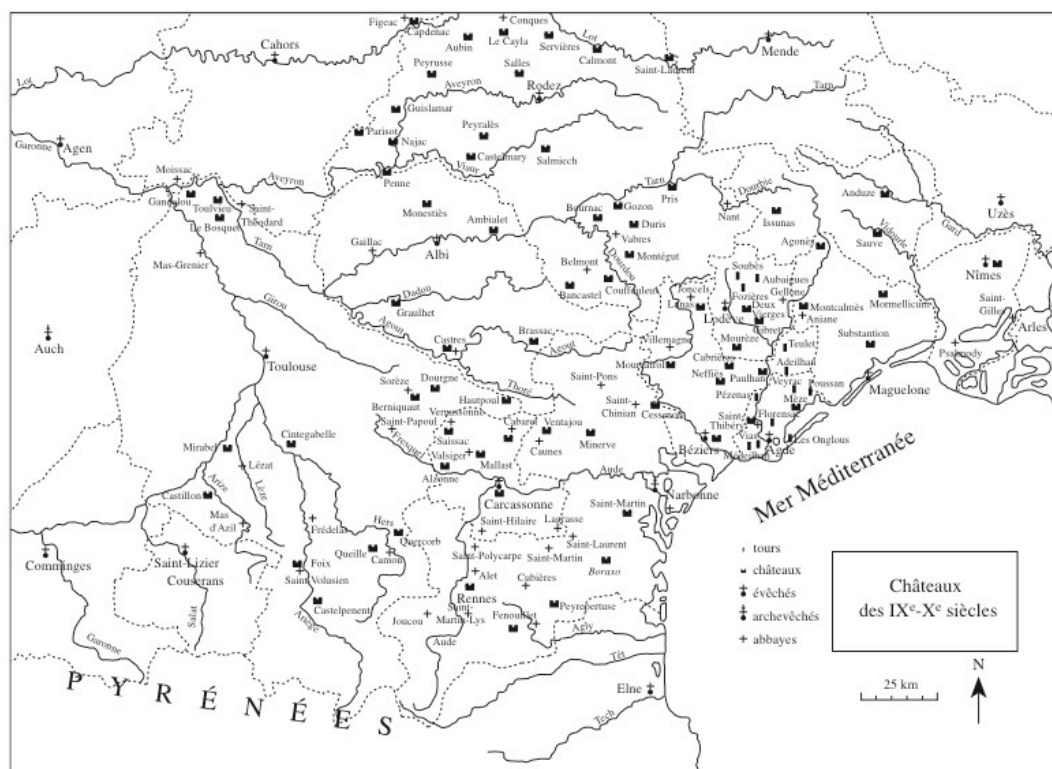


Fig. 4 : Fortifications attestées avant l'an mil

La crise des pouvoirs comtaux trouve une de ses causes dans la prolifération des châteaux et l'apparition d'une aristocratie châtelaine. Ce phénomène est une évolution au long cours qui est à l'œuvre en Languedoc depuis la fin du X^e siècle ; elle fait sentir pleinement ses effets fin XI^e-début XII^e. On voit en effet apparaître une aristocratie châtelaine qui ancre son pouvoir sur un château et qui constitue une seigneurie autour de celui-ci (figures 4 et 5).

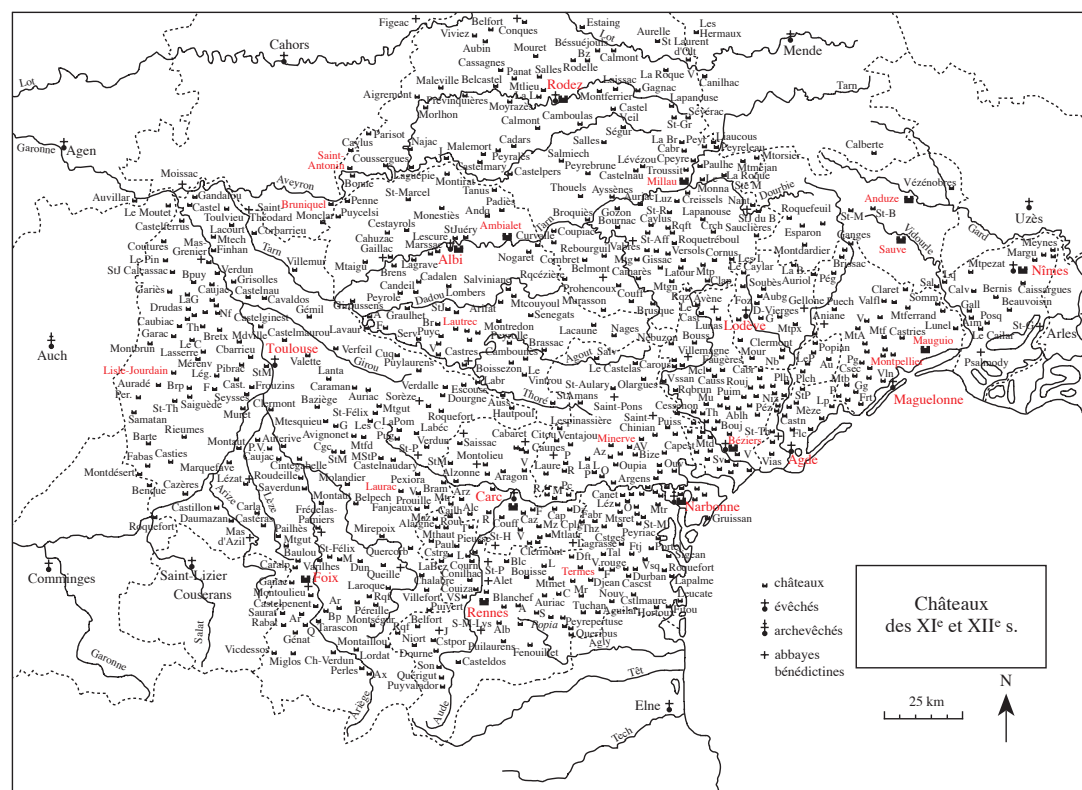


Fig. 5 : Châteaux des XI^e-XII^e siècles

Deux marqueurs cette évolution peuvent être soulignés. Tout d'abord, les cadres territoriaux du pouvoir se transforment : jusqu'au XI^e à l'échelle inférieure au comté, on voyait mentionnées des circonscriptions inférieures appelées vigueries ou *ministerium* ; elles constituaient la base du maillage du territoire au niveau inférieur au comté. À partir de la deuxième moitié du XI^e siècle, ces vigueries disparaissent complètement de nos sources. Le cadre de référence, c'est désormais le château, ou le *castrum*, village fortifié, et son territoire, le mandement, ou parfois la paroisse. Lorsqu'on a besoin de situer un bien ou une terre, on désigne le terroir par le *castrum* ou la paroisse, plus par une viguerie.

Ces châteaux qui se multiplient sont détenus par une forte classe seigneuriale qui enracine son pouvoir sur eux. C'est ici qu'intervient le deuxième élément qui marque l'évolution : au XI^e siècle, l'aristocratie modifie son anthroponymie, c'est-à-dire la façon de se désigner. Jusque là tous les individus sont désignés d'un nom unique, Raimond, Pierre ou Arnaud. À partir de la deuxième moitié du XI^e siècle, l'aristocratie modifie la façon de se dénommer : elle ajoute un toponyme à son nom de baptême, les individus deviennent Sicard de Murviel ou Imbert de Nissan. Dans l'aristocratie, ce toponyme est un nom d'un château, la référence du nom devient une fortification.

Tout cela est le signe d'une dissémination et d'une territorialisation des pouvoirs ; l'aboutissement d'une évolution à l'œuvre depuis la fin du X^e siècle. Que ces châteaux aient été construits avec ou sans l'assentiment des comtes et des vicomtes importe finalement assez peu. Ceux qui les construisent ou se les approprient sont issus de lignages locaux puissants, qui avaient déjà des pouvoirs localement. Ils sont issus de l'entourage des princes ou de leurs lieutenants, des lignages secondaires, des héritiers ou des fidèles des anciens viguiers. Ce qui est important, c'est que les modalités de la matérialisation du pouvoir, de son inscription dans l'espace se modifient. Cela induit un profond changement : la « castralisation » ou « castellisation » des territoires. Il ne faut pas pour autant supposer une anarchie ou une prolifération désordonnée. Au fur et à mesure, dans un phénomène tout à fait concomitant, les réseaux de pouvoir se reconstituent, grâce à la technique féodale, grâce au fief. À partir du XI^e siècle en effet, on conserve pour ces châteaux des serments féodaux : ils sont l'instrument de la reconstruction des pouvoirs sur de nouvelles bases, de la reconstitution d'une hiérarchie. Ces serments instaurent des liens de vassalité entre les seigneurs châtelains et les pouvoirs supérieurs. Le détenteur d'un château qui prête serment reconnaît un pouvoir supérieur au sien sur le château : il reconnaît que son château est un fief.

L'ancrage d'une domination aristocratique polarisée sur des châteaux est pleinement achevée fin XI^e-début XII^e. Il semble que cette évolution a particulièrement affecté le pouvoir comtal, surtout le pouvoir raimondin. Certains princes ont été plus habiles ou plus rapides que d'autres dans la maîtrise de ces nouveaux instruments de pouvoir et dans la constitution de réseaux de châteaux. Il semble que l'aristocratie de niveau comtal ait comme dédaigné ces tractations autour de simples fortifications ; les comtes avaient en effet bien d'autres moyens d'affirmer leur pouvoir. De fait, il manquera toujours aux comtes de Toulouse cette base castrale et ces réseaux de fidélités que les Trencavel, par exemple, mais aussi les seigneurs de Montpellier ont su se constituer au cours du processus de féodalisation. Il faut dire que les comtes raimondins ont été absents ou incapables d'agir depuis le départ à la croisade de Raimond IV jusqu'au retour de son fils, Alfonse Jourdain, dans les années 1120.

Une reprise en mains inachevée

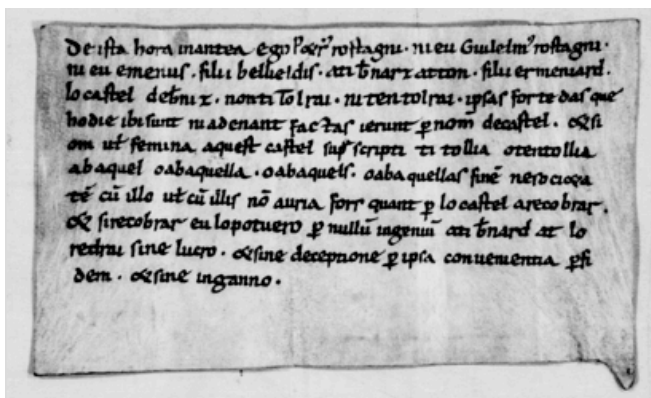
L'évolution du XII^e siècle est marquée par une tentative de reprise en mains par les pouvoirs supérieurs, en particulier par les comtes de Toulouse, essentiellement sous Raimond V (1148-1194). Mais ce processus est freiné par les logiques féodales de fonctionnement de la société, avec des liens féodo-vassaliques complexes et extrêmement

intriqués, ainsi que par les effets pratiques de la réforme grégorienne et des premières initiatives de l'Église contre l'hérésie.

Les liens féodo-vassaliques

Les liens féodo-vassaliques ne doivent pas être pensés comme une pyramide qui remonterait des petits seigneurs jusqu'au roi. On a déjà dit que le roi est absent du Languedoc, il ne recommence à s'intéresser un peu au Midi qu'à partir de Louis VII dans les années 1150, mais il n'a aucune place dans la féodalité languedocienne, ni dans la hiérarchie féodale. Il faut tout d'abord réaffirmer le rôle central du château. Celui-ci est devenu le lieu de vie de l'aristocratie, et même sa référence identitaire puisqu'elle en prend le nom. Il constitue le centre du pouvoir de l'aristocratie sur la paysannerie. Il ne sera pas question ici de cet aspect, qui est un autre sujet, mais il ne faut pas oublier que le mot latin de *castrum* désigne à la fois le château et l'habitat villageois fortifié qui s'organise autour de lui. C'est un centre de perception des redevances foncières, c'est aussi le lieu d'exercice des pouvoirs judiciaires du seigneur dans le cadre de la seigneurie.

Surtout, le château est la base des relations de fidélité et de vassalité qui structurent l'aristocratie. À partir du XI^e siècle, on voit apparaître dans la documentation des serments de fidélité pour des châteaux : on a conservé plusieurs centaines de tels serments pour tout le Midi des XI^e et XII^e siècles (figure 6).



Serment pour Bernis
fin XI^e
(AN, J 322, 94)

Serment pour Bernis
vers 1150
(AN, J 322, 88)

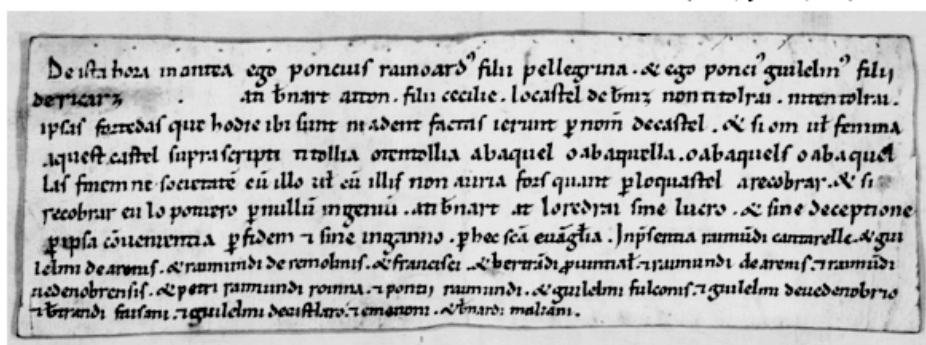


Fig. 6 : Deux serments pour le château de Bernis (Gard)

De quoi s'agit-il ? On trouve dans ces textes l'engagement d'un homme envers un autre à propos d'un château. Il lui promet de ne pas le tromper, de ne pas enlever le château à son autorité, de le lui rendre à toute semonce et de lui fournir une aide (figure 7).

De Vieussan.

Au nom du Seigneur, en l'année de l'Incarnation 1167, au mois de mars, sous le règne du roi Louis. Moi, Guilhem de Vieussan, **je jure** à toi Roger, vicomte de Béziers, fils de Saure comtesse, le *castrum* de Vieussan et toutes les fortifications qui y sont aujourd'hui et qui y seront faites. Je ne te prendrai pas ce *castrum* ou ses fortifications, je ne te les ferai pas prendre ni quoi que ce soit d'elles, je ne ferai pas en sorte qu'un homme ou une femme le fasse sur mon conseil ou à mon instigation. Et si un homme ou une femme te prenait le susdit *castrum* ou les susdites fortifications ou quoi que ce soit d'elles, avec lui ou avec elle je n'aurai ni accord ni association, si ce n'est pour récupérer le *castrum*. Et si je pouvais récupérer le susdit *castrum*, sans te tromper, je te le rendrais, et sans te demander de compensation financière sur ton honneur et sur tes biens.

Chaque fois que, par toi ou par ton envoyé ou par tes envoyés, tu me réclamera le *castrum*, je le rendrai à toi ou à ton envoyé ou à tes envoyés qui me transmettront ta semonce, sans te tromper, et jamais je ne me soustrairai à ta semonce.

Et désormais, envers toi et envers tes successeurs, je resterai fidèlement dans le même serment, que Dieu m'y aide et ces sacro-saints évangiles.

De cela sont témoins : Pierre de Vilar, Bernard de Cessenon, Helislar son frère, Auger de Figueriis, Arnaud de Saint-Amans, Pons d'Olargues, Pierre Raimond d'Hautpoul, Pierre a écrit.

Cartulaire des Trencavel, acte 140, fol. 46

Fig. 7 : Serment en 1167 pour le château de Vieussan (Hérault)

C'est ainsi qu'est exprimée la vassalité en Languedoc, beaucoup plus que par l'hommage, qui n'est pas inconnu mais qui n'est pas essentiel. De fait, ces centaines de textes expriment un fait fondamental : celui qui prête serment reconnaît sur le château une autorité supérieure à la sienne. Ce qui est central, c'est la promesse de rendre le château à toute semonce, cela fait du château un château jurable et rendable, c'est-à-dire un fief. Celui qui le jure n'a sur le château qu'une détention médiate. Dans la société féodale du Midi du XII^e siècle, toute la hiérarchie des pouvoirs est basée sur ces relations interpersonnelles, sur le « lien d'homme à homme ». Cela signifie que le serment et la reconnaissance du seigneur doivent être renouvelés à chaque génération.

Ces pratiques ont permis la constitution de réseaux féodo-vassaliques. À chaque serment, le seigneur supérieur acquiert un fidèle, un vassal. La vassalité ne préexiste pas au serment et elle n'est pas absolue : elle est toujours relative à un fief, à un château. Cette vassalité repose en Languedoc plus sur des serments et sur des textes, que sur des rites. Le vassal s'engage clairement à l'aide et au conseil envers son seigneur supérieur ; et à lui rendre son château en cas de semonce. Cela veut dire aussi que ce qui a été promis par un serment peut être modifié par un autre serment : ce qui apparaît dans le cas du château de Bernis en Nîmois (figure 6). On conserve des serments aux vicomtes Trencavel pour ce *castrum* depuis la fin du XI^e siècle ; mais en 1138, les seigneurs se tournent vers Alfonse Jourdain, comte de Toulouse, et lui font serment ; après la paix de 1143, le château est à nouveau juré aux Trencavel. Les principautés féodales méridionales sont donc construites sur ces innombrables serments. Les vicomtes, les seigneurs grands et petits se constituent ainsi des troupes de vassaux.

Mais aussi les serments nous révèlent une autre complexité : chaque château a rarement un vassal unique. On rencontre le plus souvent des groupes de seigneurs qui prêtent serment, des coseigneurs. Chaque château connaît de fait sa propre situation de seigneurie : la métaphore de la pyramide féodale ne fonctionne pas. La féodalité en Languedoc donne une image de réseaux de fidélité enchevêtrés et coalescents, sans cesse en mouvement. Chaque seigneur

gagne de nouvelles fidélités, mais aussi il peut en perdre : tout se construit dans un rapport de forces permanent, à chaque génération. La vassalité et le fief ont donc permis de construire des principautés féodales, mais l'ensemble est marqué par une grande instabilité. Dans un contexte de guerre entre les grandes alliances, pour ou contre Toulouse, pour ou contre Barcelone —comme c'est le cas pendant tout le XII^e siècle—, les réseaux sont mouvants au gré des revirements, même et surtout au plus haut niveau : les Trencavel ont eux-mêmes tour à tour prêté serment à leurs deux seigneurs, leurs seigneurs « naturels » les comtes de Toulouse et leurs seigneurs « contractuels » les comtes de Barcelone.

La technique féodale a permis de construire des hiérarchies mais non de les stabiliser. En Languedoc, aucun roi, aucun prince n'a pu s'imposer radicalement aux autres et réordonner au-dessous de lui la hiérarchie féodo-vassalique.

La tentative de reprise en mains par Raimond V

Le comte de Toulouse Raimond V a mené une grande offensive à la fois sur le terrain, mais aussi sur un plan symbolique pour restaurer son autorité supérieure. Ce comte est le petit-fils du Raimond IV de la Première croisade et le fils d'Alfonse Jourdain. Au moment où il hérite des domaines de son père, Raimond V n'est pas en position de force, loin de là. Alfonse Jourdain avait subi plusieurs échecs dans la grande guerre méridionale (dans l'affaire de Narbonne en 1134 ou face aux Trencavel en 1142-1143). Raimond parvint à retourner la situation : en 1153, il obtient une nette victoire sur Raimond Trencavel qu'il fait prisonnier, en compagnie d'autres barons pro-catalans comme Guilhem VII de Montpellier. Cette victoire est certainement fondatrice ; on n'en connaît malheureusement pas les circonstances, ni où elle eut lieu, mais ce fut un franc succès pour le nouveau comte face à une forte alliance. Le véritable coup de poker du comte de Toulouse fut cependant son mariage avec Constance, fille de Louis VI et sœur de Louis VII. Cette alliance eut lieu juste après le remariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II Plantagenêt. Le but de l'opération semble clair : Raimond V était pris en tenaille par deux rois : le roi d'Angleterre, héritier des prétentions sur Toulouse des ducs d'Aquitaine, et le roi d'Aragon successeur des comtes de Barcelone. Il n'a trouvé d'autre solution pour résister que de s'allier avec un troisième roi. Ainsi se profile une alliance France-Castille-Toulouse pour s'opposer à la coalition anglo-aquitaine (et Anjou et Normandie) avec la couronne d'Aragon-Catalogne, forte de l'alliance de la majorité des barons du Midi. Ce mariage fut bien utile au Toulousain pour contrer une nouvelle offensive en 1159 : le siège de Toulouse fut levé à l'arrivée du roi de France. L'alliance française a prouvé son efficacité, Raimond V entreprit alors une reconstruction politique et une restauration du pouvoir comtal.

Le premier aspect de cette reconstruction politique est l'accroissement du domaine. La contre-attaque de Raimond V commence par les vicomtés du Toulousain. Dans les années 1170, il parvient à éliminer les dynasties les plus gênantes : celle des vicomtes de Bruniquel et celle des vicomtes de Toulouse. Il arrive ainsi à rétablir l'autorité comtale au cœur d'un de ses domaines principaux. On peut estimer qu'il est bien tard : les comtes de Barcelone ont effectué la même opération à peu près un siècle plus tôt, au milieu du XI^e siècle. Ils sont depuis maîtres incontestés du comté de Barcelone. Même si l'entreprise est tardive, elle est cependant couronnée de succès : en 1180, Raimond V nomme un bayle comtal au château de Bruniquel et il prend possession des terres des Bruniquel : elles constitueront l'apanage de Baudouin, le fils cadet de Raimond V et de Constance). La deuxième attaque est lancée de l'autre côté de ses possessions : Raimond V voit un de ses vassaux capturer le vicomte Trencavel qui détenait Nîmes et Agde, Bernard Aton VI. Ce dernier est alors soumis à une énorme rançon qu'il ne peut payer : il est contraint de céder la vicomté de Nîmes en contrepartie. Après deux siècles d'absence, le comte de Toulouse reprend donc pied à Nîmes, et il ajoute immédiatement le titre de comte de Nîmes dans sa titulature officielle. En revanche, il n'arrive pas à rééditer l'opération sur Agde, malgré ce que semble démontrer une

série de chartes de la fin du XII^e qui sont des faux produits après la Croisade albigeoise, comme l'a démontré Pierre Chastang. Le vicomte Bernard Aton VI conserve de fait son titre de vicomte d'Agde jusqu'à ce qu'il le cède à Simon de Montfort en 1214. Dernière opération d'envergure de Raimond V sur le front politico-militaro-matrimonial : il s'empare de l'héritage du comté de Melgueil par le mariage de son fils, le futur Raimond VI, avec Ermessinde, l'héritière du comté. Cela lui permet d'acquérir un certain nombre de forteresses en Bas-Languedoc, dans une zone où il était particulièrement faible ; et surtout il prend désormais une part des profits de l'atelier monétaire de Melgueil, la plus forte monnaie du Languedoc féodal.

Le bilan est donc un accroissement réel des possessions comtales directes sous Raimond V. En quarante ans, il est parvenu à reprendre une partie du terrain perdu dans les cent cinquante ans précédents. Il est parvenu à constituer deux blocs compacts de possessions à l'ouest (Toulousain et Bas Quercy) et à l'est (Saint-Gilles, Beaucaire, Nîmes, Avignon).

Le deuxième champ d'action de Raimond V est la réorganisation interne de ses domaines. La mouvance des Raimondins est mobile et fluctuante, comme toutes les mouvances, mais Raimond V renforce sa base castrale, en particulier en Toulousain et Bas-Quercy, avec les fortifications de Moissac, Gandalou, Castelsarrasin, Montech ou Verdun. Son père avait fondé Montauban en 1144 pour reprendre la main sur l'abbaye de Saint-Théodard, lui-même fonde Grisolles en 1155. Il organise aussi une ligne de défense face à l'Agenais, autour de Lauzerte, Montcuq, Montaigu, Touffailles, Beaucaire et Miramont ; et l'Agenais sera finalement acquis sur l'Aquitaine par mariage en 1196, juste après sa mort. Il prend aussi possession des *castra* des comtes de Melgueil, puis des vicomtes de Nîmes. Un autre point d'ancrage de son pouvoir est le Venaissin : dans le couloir rhodanien, le comte tient fermement une série de châteaux : Pont-Saint-Esprit, Bollène, Mondragon, Mornas. La grande étendue de ses domaines conduit ensuite Raimond V à nommer des agents pour le représenter. Il désigne des viguiers en Bas-Quercy, à Montauban, Moissac ou Castelsarrasin, mais on ne rencontre aucun officier comtal en Albigeois et en Rouergue : on trouve seulement un viguier comtal à Bruniquel, après la reprise en mains de la vicomté. Le comte nomme aussi des agents à Nîmes (des bayles puis des viguiers) ainsi qu'un bayle à Beauvoisin ancien *castrum* vicomtal ; de même à Mauguio. C'est surtout dans le Bas-Rhône que la présence comtale est la plus tangible, essentiellement dans le Venaissin avec un viguier à Avignon et un bayle à Vaison.

L'offensive la plus marquante de Raimond V est cependant à trouver sur le plan symbolique. À partir des années 1150, on peut en effet reconstituer ce qu'il est légitime d'appeler une campagne de propagande. Le comte est alors entouré par d'éminents juristes, dont le célèbre Raoul de Saint-Gilles, l'auteur du *Codi*, une compilation de droit romain en occitan. Cette campagne exprime une idéologie princière fondée sur la paix et la justice, c'est-à-dire les attributs du pouvoir souverain, dans une veine à la fois traditionnelle, avec des réminiscences carolingiennes, et savante avec un usage raisonné du droit romain. Plusieurs manifestations de cette nouvelle mise en scène de son pouvoir peuvent être relevées. Il se donne une nouvelle titulature : la triple titulature de « comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence ». Il s'agit là d'une re-création de Raimond V et de son entourage, avec la remise à l'honneur de titres anciens tombés en désuétude comme duc et marquis, références éminemment archaïsantes. Mais cette titulature marque aussi la difficulté à qualifier son pouvoir au-delà du niveau comtal : il est un « plus que comte » car comte de dix comtés, mais aucune titre ne marque cette supériorité, la revendication du titre ducal sur Narbonne étant simple prétention. Deuxième élément de cette campagne, Raimond V se dote d'un sceau. La première attestation date de 1156, mais celui-ci n'est connu que par des descriptions. Au revers, il comporte une figuration équestre qui ressemble à celle qui est présente sur sa bulle (sceau en plomb), qui, elle, est conservée (figure 8).



Fig. 8 : Bulle de Raimond V

Beaucoup plus intéressant est l'avvers de son sceau. L'image en est perdue, mais elle devait ressembler au sceau de son fils : une représentation en majesté, où le comte est assis, de face, sur une cathèdre, et surtout avec une épée dégainée sur les genoux (figure 9).



Fig. 9 : Sceau de Raimond VI

Laurent Macé a mis en évidence l'influence de Constance, la femme de Raimond V, fille et sœur de rois de France, dans l'adoption de ce type de sceau. Il ne s'agit pas d'une compétition avec le roi ou d'une prétention à la souveraineté. Ce type de représentation en majesté doit plutôt être compris comme un manifeste d'alliance politique avec les Capétiens et d'adhésion à un programme : le prince est le garant de la paix et de la justice dans ses états, idéologie portée par les Capétiens à partir du règne de Louis VII, sous l'influence de Suger, reprise par Raimond V et par son entourage de juristes.

Dernier élément de ce riche programme, Raimond V a adopté l’emblème d’une croix, la croix « occitane » ou « de Toulouse » (figure 10).



Fig. 9 : Bulle de Raimond V (revers)

Au XII^e siècle, c’était la croix raimondenque, la croix des Raimond. Laurent Macé a bien montré que son origine n’est pas languedocienne ou toulousaine, mais provençale : elle apparaît en effet en Provence dès les années 1140, avant d’être adoptée à l’ouest. Elle rend manifeste que le cœur que la principauté de Raimond V — là où il réside le plus souvent —, ce sont ses domaines orientaux, en particulier le Comtat venaissin. Raimond V adopte cette croix comme symbole héraldique sur son écu, et il la place à l’avant de sa bulle. Cette nouvelle symbolique participe de ce que l’on pourrait appeler le mirage provençal des comtes de Toulouse.

Ainsi se révèle une véritable entreprise de communication politique, en opposition évidente aux comtes de Barcelone et aux ducs d’Aquitaine, deux dynasties qui viennent de capter un titre royal, et dans une alliance claire avec le Capétien, comme si le comte pouvait récupérer par ce biais un peu de la sacralité des rois de France. Mais sous Raimond V, on peut véritablement parler d’une reprise en mains inachevée. Sa vaste principauté n’a pas de capitale : les comtes ont fait construire plusieurs palais où ils séjournent de façon alternée, à Toulouse, c’est le Château Narbonnais, les autres résidences privilégiées étant Saint-Gilles, Beaucaire, Avignon, Vaison. Ils investissent aussi les anciens centres de pouvoir comme le palais vicomtal à Nîmes, au sud du *castrum* des Arènes, et le palais des comtes à Mauguio. Les comtes n’ont pas non plus de sanctuaire dynastique ou de nécropole privilégiée. À Toulouse, après le divorce entre Raimond V et Constance en 1165, l’échec est patent : les Toulousains envoient même une lettre au roi de France pour se plaindre de l’absence du comte et pour lui demander le retour de Constance, leur « bonne reine ». Cet éloignement de leur ville se solde par une grave révolte à Toulouse en 1188-1189. On n’en connaît pas précisément les raisons, on ne peut non plus identifier exactement les camps en présence. Il ne nous reste que le témoignage d’une cérémonie de réconciliation entre le comte et les consuls urbains dans l’église Saint-Pierre des Cuisines le 6 janvier 1189. Ces troubles dans la cité

censée être leur capitale illustrent cependant la fragilité du pouvoir de Raimond V. Comme l'a souligné Gérard Pradalié, la pression aquitaine et les revendications des ducs d'Aquitaine sur Toulouse ont accentué le caractère bipartite de la cité toulousaine. Les comtes n'ont longtemps trouvé leur salut qu'en s'appuyant sur leurs territoires provençaux.

Le poids des nouvelles orientations dans l'Église

La faiblesse générale des pouvoirs laïcs en Languedoc au XII^e siècle est aussi dû aux nouvelles orientations prises dans l'Église : ce sont à la fois les conséquences de la réforme grégorienne et les débuts de la lutte contre l'hérésie. La réforme dite « grégorienne » a été initiée dans l'Église à partir du milieu du XI^e siècle, mais elle ne n'a fait bien souvent sentir ses effets sur le terrain qu'au XII^e siècle. Le discours grégorien comportait une condamnation radicale de l'osmose entre princes laïques et prélats qui était de mise au XI^e siècle. Les grandes familles détenaient à la fois les titres comtaux ou vicomtaux et la nomination aux évêchés. Ce n'est pas que l'Église était « aux mains des laïcs » comme on le disait autrefois, c'est que les grands lignages détenaient à la fois les comtés et les évêchés. Or l'objectif fondamental des réformateurs a été la lutte pour la liberté de l'Église : ce qu'ils entendaient par là était la construction d'une structure ecclésiastique autonome dégagée des liens avec l'aristocratie laïque. Les moyens qu'ont pris les Grégoriens pour y parvenir ont été dévastateurs pour les pouvoirs princiers : ils les ont privés de leurs bases dans les diocèses. À l'échelle locale, l'Église a imposé l'élection des évêques par les chanoines : cela a entraîné la fin du contrôle des sièges épiscopaux par la haute aristocratie. L'action des légats pontificaux a été assez violente et radicale dans le Midi où ils ont déposé de nombreux évêques, ils ont de fait mis fin à la cogestion des cités entre comte et évêque, qui était en vigueur jusque là. Cette évolution a été doublement préjudiciable pour les pouvoirs comtaux : ils ont perdu leur assise ecclésiastique, et les revenus qui allaient avec, mais aussi cela a entraîné la construction de seigneuries ecclésiastiques autonomes et concurrentes : par exemple, à Cahors, à Lodève ou à Mende, ce sont les évêques qui sont devenus les seigneurs supérieurs de la cité. Cette évolution a affecté tous les lignages de la haute aristocratie, et les comtes au premier chef, mais aussi les plus petits lignages qui se sont vus progressivement dépossédés de leurs revenus ecclésiastiques. On peut trouver là une des causes de l'appauvrissement de la petite aristocratie castrale, qui s'est conjuguée avec l'émiettement de leurs droits dans des coseigneuries.

L'autre phénomène qui a marqué le XII^e siècle dans le Midi, c'est la lutte contre l'hérésie. Depuis les années 1120 en effet, des prédicateurs sillonnaient le Midi et inquiétaient l'Église : les plus connus, Henri de Lausanne et Pierre de Bruys, prêchaient un christianisme évangélique radical, en rupture avec l'institution ecclésiastique et la société féodale. Les clunisiens, par la voix de leur abbé Pierre le Vénérable, et surtout les cisterciens ont réagi immédiatement par des traités dénonçant ce qu'ils qualifiaient d'hérésie. En 1145, Bernard, abbé de Clairvaux (futur saint Bernard), est venu en personne dans le Midi mener une mission de prédication pour défendre l'orthodoxie. Le comte Alfonse Jourdain était directement visé, il fut sans doute à l'origine d'un détournement lourd de conséquences : il a désigné à saint Bernard l'Albigeois des Trencavel comme le grand foyer de l'hérésie. Le mauvais accueil que saint Bernard y a reçu, à Lavaur, à Verfeil, à Albi, a eu un écho durable dans les milieux cisterciens, c'est l'origine du nom d'« albigeois » pour désigner ces dissidents. Après l'échec du siège de Toulouse (1159), le roi d'Angleterre a organisé la réunion d'un grand concile à Tours en 1163 : l'hérésie y est décrite et dénoncée. Ce concile convoqué sur les terres des Plantagenêt manifesta la convergence d'intérêts entre le pape en exil, Alexandre III, et le roi Henri II. Le 4^e canon de ce concile désigne clairement le Toulousain comme la région la plus touchée par la propagande hérétique. On voit bien, après l'échec de la tentative d'invasion en 1159, les nouvelles voies empruntées par Henri II dans ses menées contre la principauté toulousaine. Cela confirme pour tous que le Toulousain et le Midi sont terre d'hérésie.

On rencontre en effet en Languedoc, comme dans d'autres régions d'Occident, la naissance au XII^e siècle de groupes dissidents qui prônent à la fois un retour à l'évangile (humilité, pauvreté, itinérance) et un refus des nouvelles formes d'institutionnalisation de l'Église grégorienne (refus de la médiation des clercs, de la hiérarchie ecclésiastique, des sacrements). Ceux qui se nomment les « bonshommes » étaient particulièrement actifs dans deux milieux : les élites urbaines qui ne trouvaient pas dans la liturgie catholique des pratiques de piété adaptées à leurs exigences, et la petite noblesse castrale, en voie d'affaiblissement, particulièrement touchée par les conséquences pratiques de la réforme grégorienne (elle se voyait privée de ses revenus ecclésiastiques). Cette dissidence n'est donc pas au XII^e une religion populaire, mais une pratique élitiste et minoritaire. Jean-Louis Biget a pu avancer des chiffres entre 5 et 15% des populations dans les zones les plus touchées par ce que l'Église a dénommé hérésie. Les hérétiques n'étaient sans doute pas plus nombreux en Languedoc qu'ailleurs, l'offensive de l'Église s'est focalisée sur la région sous l'action des Cisterciens, dans le contexte du regain d'attention pour ces régions de la part de Louis VII, mais aussi des intérêts d'Henri II. Le comte de Toulouse Raimond V, conscient de ces enjeux, écrivit en 1177 au chapitre général de Cîteaux une lettre pour dénoncer l'hérésie qui sévissait sur ses terres, mais surtout sur celles de ses principaux vassaux, et pour en appeler à l'aide du roi. Le comte désignait en effet implicitement les Trencavel qu'il n'arrivait pas à réduire à la fidélité par les armes, cependant la dénonciation était dangereuse en ce qu'elle accréditait l'idée d'une hérésie omniprésente en Languedoc. Une nouvelle mission ecclésiastique fut envoyée en 1178, composée de cisterciens et de prélats de l'entourage anglo-normand. Fidèle à sa ligne de défense, Raimond V détourna les membres de la mission vers l'Albigeois, mais aussi il désigna l'oligarchie toulousaine comme fauteur d'hérésie (c'est la condamnation de Pierre Maurand, 1178 : figure 10).

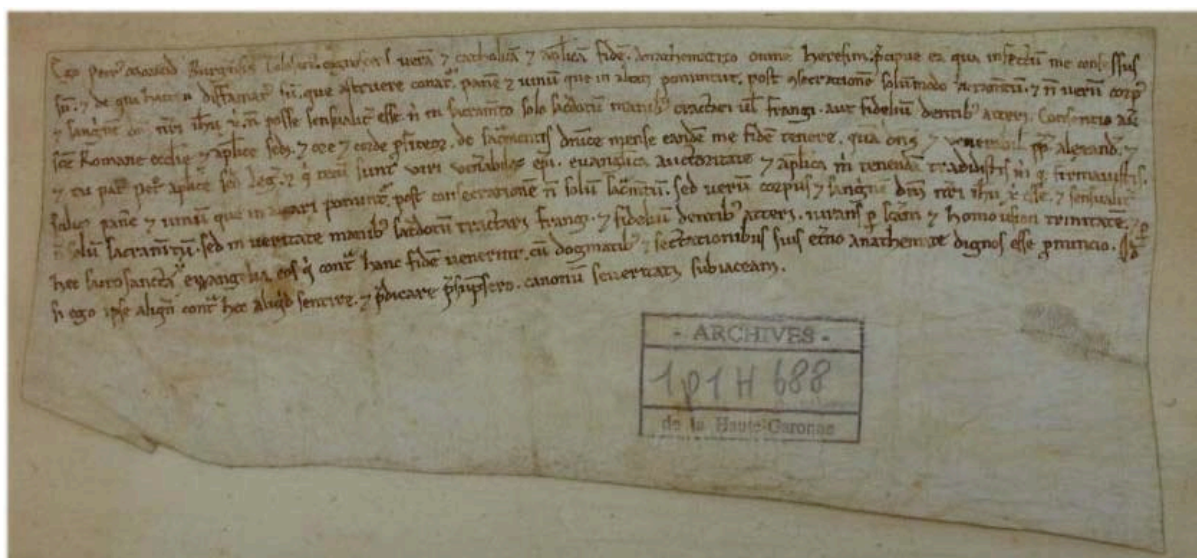


Fig. 10 : charte d'abjuration de l'hérésie par Pierre Maurand (1178)
Archives départementales de la Haute-Garonne, 101 H 688.

L'affaire fut ensuite au cœur des discussions du 3^e concile du Latran réuni en 1179, qui condamna par l'anathème les hérétiques et leurs soutiens : le canon 27 contient un appel à prendre les armes et promet déjà aux défenseurs de l'orthodoxie la rémission de tous leurs péchés, un véritable privilège de croisade. Il y eut peu d'effets immédiats, mise à part une petite croisade contre Lavaur. L'hérésie méridionale disparut ensuite de l'actualité dans les vingt dernières années du XII^e siècle, jusqu'à l'élection d'Innocent III au pontificat, à l'échec de la Quatrième croisade et à l'assassinat du légat Pierre de Castelnau. L'enchaînement de ces circonstances est mieux connu, jusqu'à la bulle de croisade de 1208, au sac de Béziers à l'été 1209 et à l'élimination du dernier vicomte Trencavel. Les ressorts de l'engrenage qui mènent

à la Croisade contre les « Albigeois » étaient cependant en place dès les années 1160-1180 : l'identification du Languedoc comme terre hérétique, la dénonciation de l'impuissance ou de la complaisance des princes et des prélats régionaux, le rôle des cisterciens dans la construction de l'hérésie. La « conquête » capétienne du Midi fut finalement la conséquence des luttes pour la formation des premiers États nationaux et de la prise en tenaille de la principauté toulousaine entre de trop puissants voisins, de la construction d'une théocratie pontificale qui connut un tournant décisif sous Innocent III, mais aussi des conflits incessants entre les princes régionaux au XII^e siècle et de l'absence de cohésion de la grande principauté des comtes de Toulouse.

La société a donc été profondément féodalisée aux XI^e et XII^e siècles ; les pouvoirs se sont organisés de façon locale avec des réseaux de fidélité enchevêtrés, à l'échelle de petits pays ou à l'échelle des comtés, mais aucun prince n'a réussi à les polariser à son profit au niveau régional. Au milieu du XII^e siècle, le comte de Toulouse Raimond V a tenté de prendre le dessus en imposant sa puissance supérieure. Son entreprise se solda cependant par un demi-échec, il ne parvint pas à assujettir la haute aristocratie sous son autorité, en particulier les Trencavel. Il se résolut à faire appel au roi et à l'Église pour essayer de les réduire, en détournant vers eux les accusations de complaisance envers l'hérésie dirigées contre lui. La situation à la veille de la Croisade contre les Albigeois est celle d'un émiettement généralisé des pouvoirs. Dans le contexte de la formation des premiers États nationaux (français, anglais, catalano-aragonais), la principauté toulousaine fut prise en tenaille entre de trop puissants voisins. L'absence de cohésion des domaines comtaux et les conflits incessants entre les princes aboutirent finalement à la défaite des Méridionaux et à la conquête capétienne. L'histoire de la principauté des comtes de Toulouse est finalement celle d'un État manqué : une maison comtale dépourvue de capitale, un lignage sans sanctuaire dynastique, une principauté qui n'a jamais été plus que la somme des comtés. Il a manqué un élément unificateur au-delà de la personne du prince. Cette principauté est restée à l'état de conglomérat, elle ne parvint jamais à une homogénéité territoriale, à la différence de la Provence ou de la Catalogne, d'où sans doute l'insistance générale sur la dynastie des Raimondins et sur la croix raimondine : ce furent des outils de communication utiles pour valoriser l'image du pouvoir, mais la réalité est restée fondamentalement atomisée. Le siège de Toulouse de 1159 constitue sans doute le tournant de la « Guerre de cent ans du XII^e siècle », qui vit s'affronter sur le terrain languedocien les grands princes européens, et marque le surgissement de motivations qui ne se limitent plus à des litiges territoriaux, mais qui commencent à impliquer de graves accusations d'hérésie, à l'origine des bouleversements politiques du XIII^e siècle.

Hélène DÉBAX

Framespa, Université de Toulouse, CNRS, UT2J, Toulouse, France

communication orale au colloque de Nébian (Hérault) : « Les comtes de Toulouse XIe-XIIIe siècles », 14-16 octobre 2016